



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 avril 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 4 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question 11), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 4), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question 4), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

M. Eric ALAUZET (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question 4), M. Emmanuel DUMONT, M. Thierry MORTON (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question 3 incluse).

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Marie ZEHAF, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET (à compter de la question 4), M. Thierry MORTON à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN à M. Michel LOYAT, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 3 incluse).

OBJET : 52 - Subvention à la SMEREB pour l'action de médiation par les pairs

Subvention à la SMEREB pour l'action de médiation par les pairs

Rapporteur : Mme l'Adjointe POISSENOT

Depuis 2008, la Ville de Besançon s'est mobilisée sur les questions liées à la gestion de la fête et sur la réduction des risques lors des soirées festives, notamment celles du jeudi soir, en centre-ville.

Certaines formes de consommation d'alcool (première ivresse précoce, banalisation de la consommation, recherche de l'ivresse immédiate - «binge drinking») sont maintenant bien ancrées au sein de la jeunesse bisontine et préoccupantes au vu de leurs conséquences en termes de santé publique : comas, dépendance, accidents de la route...

Ce mode de consommation génère également des risques en matière de tranquillité publique, notamment parce qu'il se déroule sur l'espace public dans certaines rues de Besançon.

Les jeudis soirs, notamment durant la période scolaire, certains espaces publics du centre-ville ou de Battant sont le lieu de retrouvailles d'étudiants ou de jeunes adultes dont l'alcoolisation génère des comportements gênants ou dangereux : bruit, déchets, déjections, agressions, insécurité routière...

Un plan global d'actions de prévention et de lutte contre l'alcoolisation massive des jeunes est actuellement mené conjointement par la Ville de Besançon, la Préfecture et les nombreux partenaires (Soléa, Collectif Ensemble Limitons les Risques, CAARUD25, mutuelles étudiantes, etc.) concernés par ce sujet. L'un des axes de ce projet intitulé «La fête à besac, - d'alcool c + cool», consiste à développer la présence humaine sur l'espace public et à mener des actions de prévention et de réduction des risques.

Dans ce cadre, la médiation étudiante est identifiée comme un axe de travail intéressant et prometteur en matière de prévention des conduites à risques ainsi que des troubles à la tranquillité publique. Cette médiation est développée depuis 2012 et a reçu un accueil favorable par le public cible.

La prévention par les pairs est une approche éducationnelle qui fait appel à des personnes de même âge, de même contexte social, fonction, éducation ou expérience, pour donner de l'information et pour mettre en avant des types de comportements et des valeurs. L'éducation par des pairs est une alternative ou un complément aux stratégies d'éducation à la santé traditionnelles. Cette approche repose sur le fait que lors de certaines étapes de la vie, notamment chez les adolescents, l'impact des pairs est plus grand que d'autres influences.

En 2016, c'est la SMEREB (Mutuelle des Etudiantes) qui a assuré l'action de médiation par les pairs dans le cadre des soirées «Prévention et Réduction des Risques» organisées en centre-ville. Au regard du bilan positif des interventions, la Ville de Besançon souhaite poursuivre ce partenariat.

La SMEREB propose ainsi pour 2017 de reconduire son dispositif avec la mise en place d'une équipe de trois étudiants bisontins qui interviendront sur six soirées organisées en 2017 entre mars et octobre. Ces étudiants bénéficient d'une formation de 25 heures délivrée par Avenir Santé Lyon et d'une demi-journée délivrée par la Ville de Besançon.

Pour les six soirées de l'année 2017, il est proposé de verser à la SMEREB une subvention de 1 647 € qui, en cas d'accord, sera prélevée sur la ligne 65.522/6574 CS 10500. Une convention pluriannuelle (ci-jointe) encadre ce partenariat.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur le projet de convention 2017-2018 entre la Ville de Besançon et la SMEREB,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer cette convention,
- autoriser le versement de la subvention 2017 de 1 647 € à la SMEREB.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 14 AVR. 2017



Contrôle de légalité